

## La Direccte, maître d'ouvrage de la VAE au centre de détention de Melun

03 Février 2014

### Jean-Louis Michel - Contrôleur du Travail, Direccte - UT 77



Depuis octobre 2008, la Direccte UT 77 finance l'accompagnement à la VAE des candidats en détention au centre de Melun. Jean-Louis Michel revient sur la genèse de cette action et sur sa portée.

« Une des causes menant à l'incarcération est l'absence d'horizon professionnel, l'exclusion due au manque de formation qualifiante. »

#### Qu'est-ce qui vous a incité à financer une telle action ?

Le centre de détention de Melun se trouve à un jet de pierre de l'UT 77, en face de nos bureaux ! Tout était là : un lieu avec des candidats potentiels, un défi à relever. A l'époque, les budgets consacrés aux projets VAE étaient plus conséquents, donc nous avons construit le projet avec soin et l'avons soumis à la direction de l'établissement. Son appui a été déterminant.

#### Cette action repose sur un partenariat entre différents acteurs (Direccte, Afp, Cava, Direction du Centre de détention, APC Formation, etc.). Comment l'avez-vous construite ? Rencontrez-vous des difficultés de fonctionnement ?

Nous sommes partis de l'idée que le parcours VAE était simple, mais qu'il y avait forcément des contraintes dues à la nature du centre. La maison d'arrêt nous a fait visiter les lieux, nous avons discuté avec le personnel du Spip (Service pénitentiaire insertion et probation) et nous avons échangé sur nos pratiques et les moyens de les partager. L'idée de la VAE pour les détenus a fait son chemin, mais nous ne pouvions pas les faire sortir pour bénéficier d'un accompagnement. Alors nous avons contacté APC Formation et avons convenu de la démarche, de la méthode pour conduire cet accompagnement sur les lieux de la détention. Ce fut donc un travail collectif mené grâce au Spip, à APC Formation, mais aussi grâce à l'Afp de Champs-sur-Marne.

Nous rencontrons forcément des difficultés. Par exemple, il arrive qu'un détenu ne puisse plus prouver qu'il a travaillé parce qu'il n'a pas archivé ses bulletins de salaires, ses contrats de travail. Il faut alors essayer de tout reconstituer, patiemment. Les détenus n'ont pas accès à Internet, les conditions nécessaires à la préparation de l'examen devant un jury ne sont pas optimales, il faut l'autorisation de la hiérarchie pénitentiaire pour faire bénéficier un candidat d'une autorisation de sortie pour aller se présenter à l'examen ; parfois, c'est la nature même de la peine qui interdit à un candidat de se présenter.

#### En quoi cette démarche VAE facilite-t-elle l'insertion des détenus à leur sortie ? Est-il possible de connaître le nombre de détenus qui, à leur sortie de prison, retrouvent un emploi grâce à la VAE ?

Une des causes menant à l'incarcération est l'absence d'horizon professionnel, l'exclusion due au manque de formation qualifiante. Nous croyons, et les détenus rencontrés nous le disent eux-mêmes : l'obtention d'un titre professionnel ou d'un diplôme est très importante car elle favorise la recherche d'un emploi à la sortie, comme une deuxième chance. En outre, il agit comme un remède à la récidive et l'accompagnement occupe l'esprit de manière positive même si les candidats sont informés du caractère aléatoire des résultats. Au final, ceux-ci sont globalement positifs, près de la moitié d'entre eux obtiennent le titre visé, mais nous perdons le contact à la sortie.

Propos recueillis par Céline Desserre (novembre 2013)

Tags : [VAE](#) [1] | [détenus](#) [2] | [insertion socio-professionnelle](#) [3]

